



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-376 quater**

Publié le 16 octobre 2020

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Arrêté portant suppression de la régie de recettes auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté portant suppression de la régie de recettes auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;
- Vu** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 28 janvier 1994 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux en métropole et hors métropole du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
- Vu** l'arrêté du 8 janvier 2002 portant modification de l'arrêté du 28 janvier 1994 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux en métropole et hors métropole du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 portant institution d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 portant extension de la régie de recette de la région Picardie au périmètre de la nouvelle région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 portant nomination du régisseur de recettes et de son suppléant auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 instituant une régie de recettes, étendue par l'arrêt du 14 décembre 2016 au périmètre de la région Hauts-de-France, est abrogé. La clôture de la régie de recette prend effet au 31 octobre 2020.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France est abrogé.

Article 3 : A compter du 31 octobre 2020, il est mis fin aux fonctions de régisseur de la régie de recettes de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France exercées par Madame Delphine DHINNIN et à celles de Monsieur Didier DEWINNE régisseur suppléant.

Article 4 : Cette suppression donnera lieu à la clôture du compte correspondant DFT n°1003400, tenu auprès de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France

A Lille, le

15 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général
pour les affaires régionales

Laurent BUCHAILLAT